

Tout Personnel	Mars 2023 - n° 319
Revendications du SNUPFEN-Solidaires	

Tous les personnels de l'ONF, quel que soit leur statut actuel (fonctionnaires ou salariés), quel que soit leur métier (techniques, administratifs, ouvriers) font la forêt de demain, défendant ainsi l'intérêt général.

Egalité des rémunérations, des déroulements de carrière et des conditions d'exercice

Pour tous les personnels quels que soit leur statut : A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

Revendications pour tous :

- Suppressions du classement des postes, de la gestion par objectifs et des entretiens individuels
- Equité de traitement : obligations professionnelles, mobilité (rapprochement de conjoint...), frais de déplacement (avec alignement par le haut).

Revendications pour les personnels fonctionnaires :

- Intégration des primes au traitement,
- Intégration immédiate de tous C administratifs dans le corps des secrétaires administratifs quel que soit le classement de leur poste,
- Secrétaires administratifs : augmentation des taux de promotions dans les différents grades et des débouchés dans le corps des attachés,
- Techniciens supérieurs forestiers : augmentation des taux de promotions dans les différents grades et possibilité d'exercer l'ensemble des métiers accessibles à ce corps,
- CATE/IAE : intégration des CATE dans le corps des IAE et donc augmentation des promotions dans le grade de divisionnaire pour les IAE actuels,
- Contractuels de droit public : obtention d'une grille de salaire indicée.

Revendications pour les personnels salariés :

- Ouvriers forestiers : intégration dans un corps d'ouvriers d'Etat et augmentation des débouchés dans le corps des TSF. Dans l'attente, possibilité de départ en retraite à 55 ans.
- Autres salariés : intégration dans le corps des fonctionnaires. Dans l'attente, mesures notamment salariales transitoires (voir ci-après)

Revendications propres aux salariés non ouvriers :

- A travail égal, salaire égal avec les fonctionnaires et entre salariés de DT différentes,
- Recrutement pour les TFT à venir dans le niveau 2 du groupe E,
- Remise à plat des contrats de travail des actuels TFT (les MAD RUT doivent devenir TFT) avec passage à minima dans le niveau 2 du groupe E.

Un niveau des effectifs compatible avec les enjeux forestiers

Création en 10 ans de 4 000 emplois (ETP) pour revenir au niveau d'effectif pré tempête 1999

Les missions de protection des sols, des peuplements, d'accueil du public ne sont plus réalisées au niveau attendu du fait de 2 décennies de suppressions massives de postes : - 33 %.

Le changement climatique génère d'ores et déjà un important travail supplémentaire de suivi, d'expérimentations et de gestion. Et ce n'est que le début. L'explosion du risque incendie de forêts et sa généralisation à l'ensemble du pays va nécessiter des efforts hors normes de formation, d'équipements et de présence sur le terrain. Le risque jusqu'à présent circonscrit au pourtour méditerranéen et aux Landes de Gascogne venant en quelques années de s'étendre à quasiment toutes les régions : plus de 50 départements ont été touchés durant l'été 2022.

Les surcharges de travail découlant des sous effectifs (suppressions et vacances de postes) sinistrent les conditions de travail et la santé de personnels toujours plus nombreux à en souffrir. Il est de la responsabilité de l'employeur et des donneurs d'ordre d'y remédier.

Revendications :

- **Recrutement de 2 200 personnels** (55 %) affectés aux missions de service public administratif et de service public industriel et commercial
- **Recrutement de 1 800 ouvriers forestiers** (45%) affectés aux activités dites « concurrentielles ».

Un statut des personnels adapté à nos missions

Recrutements à venir sous statut fonctionnaire pour tous les emplois non ouvriers

Pour réaliser les missions de protection des écosystèmes forestiers confiées à l'ONF, les personnels ont besoin d'un statut leur permettant de résister aux nombreuses pressions qui s'exercent sur eux tant en interne qu'en externe. C'est le statut de fonctionnaire, créé dans cette optique, qui répond le mieux à ce besoin.

Depuis 5 ans l'ONF ne recrute plus de fonctionnaires alors que ce statut est obligatoire pour rechercher des infractions au quotidien (exploitations, circulation en forêt, chasse...) et bien sûr pour les missions de police pilotées donc armées (DFCI, chasse...). Cette orientation nuit à la réalisation des missions de protection et sur expose les personnels fonctionnaires de moins en moins nombreux aux risques notamment d'atteinte à leur intégrité physique.

Revendications :

- **Intégration des ouvriers forestiers de l'ONF dans un corps d'ouvriers d'Etat,**
- **Passage sous statut de fonctionnaire de tous les autres salariés** actuellement dans l'établissement (rétablissement du concours 3ème voie, plan de déprécarisation).

De réelles formations initiales et continues

Depuis une dizaine d'années, les propositions de formation professionnelle se sont considérablement réduites, et se focalisent désormais sur les outils informatiques. La gestion forestière durable notamment face aux nouveaux défis nécessite une solide formation solide et un développement continu des compétences fondamentales.

Revendications pour tous les personnels :

- Mise en œuvre **d'une formation initiale beaucoup plus robuste** qu'actuellement,
- Développement **d'une formation continue plus adaptée aux enjeux actuels et à venir** et facilitant la mobilité interne.

Pour mettre en place cette politique de formation, la **réouverture du Campus de Velaine** s'avère indispensable.